

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 juin 2016

DATE DE CONVOCATION : 22 juin 2016

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALoud, Florent BRASIER, Pascale CAVORET, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Christian DUPONT, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Marie-Hélène CHAVES (pouvoir donné à Florent BRASIER), Rémi DELSANTE (pouvoir donné à Valérie FERRARINI), Véronique FOREL (pouvoir donné à Vincent MUNKA), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux)

SECRETARE : Marion COMTE



Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue à Pascale CAVORET, conseillère municipale, qui remplace Christelle DAVID suite à sa démission.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération relative à la « convention de mise à disposition d'un bâtiment situé avenue de la Mairie au profit de l'Association des Portugais » est retiré de l'ordre du jour.

**Le Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD), document au caractère obligatoire composant le Plan Local d'Urbanisme (PLU), a été présenté et débattu au Conseil Municipal**

**Monsieur le maire a demandé au Conseil l'approbation :**

- Du procès verbal de la séance du 20 mai 2016

*Il a été approuvé à l'unanimité*

- **DECISIONS MUNICIPALES :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

***DM2016\_05\_12: Attribution de marché public 2016-T03- Rénovation de 2 logements – école du Giffre***

Il a été décidé d'attribuer les marchés publics pour la rénovation de deux logements à l'école du Giffre :

- **pour le lot 1 – doublage/cloisons/plafonds** : SAS SOLA d'Annecy (74) classée première tout critère confondu pour un montant de **12 199,28 euros HT** ;
- **pour le lot 2 – électricité courants faibles** : EURL Patrick GROS Electricité de Peillonex (74), classée première tout critère confondu pour un montant de **13 500 euros HT** ;
- **pour le lot 3 – chauffage/sanitaires/VMC** : SARL Plomberie Service ROYBIN de Cluses (74), classée première tout critère confondu pour un montant de **24 639,10 euros HT** (incluant l'option 1) ;
- **pour le lot 4 – menuiseries intérieures/aménagement/parquet** : SARL Pascal DUCRETTET de Thyez (74), classée première tout critère confondu pour un montant de **12 928,98 euros HT** ;
- **pour le lot 5 - carrelage/faïence** : COMPTOIR DES REVÊTEMENTS de Villeurbanne (69), classée première tout critère confondu pour un montant de **3 878,82 euros HT** ;
- **pour le lot 6 – peinture intérieure** : SAS AMP de La Ravoire (73), classée première tout critère confondu pour un montant de **15 002,30 euros HT**.

***DM2016\_05\_13 : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le financement de travaux de réhabilitation du groupe scolaire du centre et bâtiments publics annexes***

Il a été décidé :

- ▲ de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un contrat de prêt ayant pour objet le financement des travaux de cette opération, composé d'une Ligne de Prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - **Montant total du Prêt** : 1 000 000 €
  - **Durée d'amortissement du Prêt** : 20 ans
  - **Périodicité des échéances** : Annuelle
  - **Taux d'intérêt actuariel annuel** : 0 %
  - **Amortissement** : constant
  - **Typologie Gissler** : 1A
  - **Commission d'instruction** : néant
- ▲ de signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

*Dans le cadre des élections des 8 membres du CCAS élus par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a proposé à tout le Conseil Municipal d'établir une seule liste et de remplacer Christelle DAVID, qui a démissionné, par Pascale CAVORET ; à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont accepté.*

**A PROCÉDÉ** à l'élection des huit membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale.

Sont ainsi déclarés élus en tant que membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

1. Jean Paul BALLALOU
2. Pascale CAVORET
3. Giovanni CORRIAS
4. Véronique FOREL,
5. Claude GOY
6. Paul PASQUIER
7. Christelle PIERRARD
8. Laurence NENNIG

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

**A AUTORISÉ** le réaménagement du contrat de prêt n°1216645 référencé à l'annexe « détail de l'offre de réaménagement », pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts, et dont les caractéristiques financières figurent à l'annexe précitée jointe à la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la ligne de prêt réaménagée à compter de la date d'effet du ou des avenants constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

**A CONSTATÉ** que les dispositions de l'avenant se substituent à celles du contrat de prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du contrat de prêt non modifiées par l'avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à expiration ou résiliation de ceux-ci.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'avenant de réaménagement qui sera passé entre la Caisse des dépôts et l'emprunteur et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

**A ADMIS** en non valeur au compte 6541 les produits irrécouvrables indiqués ci-dessous, soit une somme de **128,69 €** sur le budget général :

<b>ANNEE</b>	<b>TITRE</b>	<b>REDEVABLES</b>	<b>MONTANT</b>
2013	24	TRESORERIE DE BONNEVILLE	13,15 €
2015	300	LENOIR Céline	24,74 €
2015	341	MICHEL Alicia	57,60 €
2015	301	NATIVOHA Anna	33,20 €
<b>TOTAL</b>			<b>128,69 €</b>

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

*Le Conseil,  
A l'unanimité,*

**A AUTORISÉ** M. le Maire à signer une convention financière relative à la mise en place de navettes pour le festival « Musiques en Stock » 2016 selon les conditions indiquées dans la convention soit une participation financière de 2 500 € maximum.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente sont inscrits pour partie au compte 6247 du BP 2016 ; un ajustement sera prévu au budget supplémentaire

*Le Conseil,  
A l'unanimité,*

**A ÉTABLIT** une facture de vente d'un montant de 1 500 € à la société Renault Vallée de l'Arve, Avenue André Gaillard, BP 128 – 74302 CLUSES CEDEX.

**A RADIE** du patrimoine communal le véhicule Peugeot 207 enregistré sous le numéro d'inventaire 2009831004 acquis le 15 juin 2009 pour 14 404,50 € TTC, totalement amorti depuis.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

*Le Conseil,  
A l'unanimité,*

*Dans le cadre de la construction de la maison de santé,*

**A SOLLICITÉ** les subventions auprès des services de l'Etat, du conseil Départemental, du Conseil Régional ainsi qu'auprès de nos parlementaires selon le plan de financement présenté ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant TTC</b>
TRAVAUX	1 631 300 €	<b>Subvention Etat : FNADT</b> (Fonds national d'aménagement et de développement des territoires)	100 000€
HONORAIRES	261 500 €	<b>Subvention Conseil Départemental</b> (plan d'action pour le soutien au développement de l'offre de soins de 1 <sup>er</sup> recours)	100 000 €
TVA	378 560 €	<b>Subvention Conseil Régional</b>	200 000 €
		Autres subventions	150 000 €
		FCTVA	320 087 €
		EMPRUNT	800 000 €
		AUTOFINANCEMENT	601 273 €
<b>Total</b>	<b>2 271 360 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 271 360€</b>

**A SOLLICITÉ** tout organisme ou personnalité qui pourrait concourir au financement de ce projet.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

*Dans le cadre de la réalisation et installation de 7 bornes informatives et interactives pour le projet du sentier de la mémoire au Giffre*

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Loïc HERVE, des fonds du Conseil Départemental et de tous autres donateurs

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

**A DÉCIDÉ** de créer une régie de recettes auprès du service vie associative de la commune de Marignier

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

*Dans le cadre du Marché de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement du groupement de commande 2CCAM/SIVOM de la région de Cluses/ commune de MARIGNIER*

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 par lequel la commune s'engage à prendre en charge :

- les frais de publicité relatif à l'appel d'offres pour un montant d'environ 70 euros,
- les frais d'hydrocurage des réseaux inspectés pour un montant d'environ 800 euros HT

Les montants précis seront connus ultérieurement, lorsque les prestations seront réalisées et les différents décomptes finalisés.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les autres documents inhérents au règlement des sommes dues.

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

**A AUTORISÉ** M. le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique portant sur des millièmes à construire, ou un lot de copropriété à déterminer aux vues du travail réalisé par le géomètre, correspondant à la construction de 12 logements sociaux pour une surface utile approximative de 806 m<sup>2</sup> (surface habitable environ 718 m<sup>2</sup>) avec la société Haute Savoie Habitat d'une durée de 65 ans et pour un loyer canon de 65 €.

**A AUTORISÉ** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente

*Le Conseil,  
A l'unanimité,*

**A CONVENTIONNÉ** les 2 logements de l'école du Giffre avec les services de l'Etat afin de les mettre à la location

**A AUTORISÉ** M. le Maire à signer la convention ainsi que les contrats de location aux conditions suivantes :

- Un appartement de type 3 de 65,30 m<sup>2</sup> situé au 1er étage, comprenant 2 chambres, 1 salle de bains, des toilettes, une cuisine et un séjour pour un montant mensuel de **329,76 €**.  
Une caution correspondant à un mois du montant mensuel hors charges devra être versée par les locataires à la signature du contrat de location.
  
- Un appartement de type 4 de 80,01 m<sup>2</sup> situé au 1er étage, comprenant 3 chambres, 1 salle de bains, des toilettes, une cuisine et un séjour, pour un montant mensuel hors charge de **404,05 €**.  
Une caution correspondant à un mois du montant mensuel hors charges devra être versée par les locataires à la signature du contrat de location.

Concernant les charges relatives à la consommation d'eau, le locataire bénéficiera d'un compteur individuel à son nom et les factures lui seront directement adressées ; les charges relatives au chauffage seront également individualisées.

Les taxes d'ordures ménagères devront être acquittées en début d'année pour l'année précédente.

Monsieur le Maire précise que les loyers seront payables mensuellement et d'avance le premier de chaque mois à la Trésorerie de Bonneville et qu'ils pourront être révisés tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

La date de révision du loyer est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2017; l'indice de référence des loyers retenu sera celui du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Le Maire,  
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

<p><b>Affiché</b> du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au</p>
---